



Stratégie de gestion des risques  
Décision adoptée le 5 avril lors de la 12<sup>ème</sup> réunion du  
Conseil d'administration

EB.2019.04

Le Conseil d'administration

- adopte la Stratégie de gestion des risques,
- réitère que le tableau de bord des risques devra être actualisé sur une base annuelle et demande qu'un résumé par pays des risques et des mesures d'atténuation prises soit inclus dans le rapport annuel du Fonds CAFI,
- examinera comment il pourra être fait référence aux risques dans de futures Lettres d'intention.